



Litige vente particulier à particulier

Par **Monso**, le **19/03/2010 à 16:56**

Bonjour,rnrnVoilà, je suis actuellement en litige avec une personne m'ayant acheté un instrument de musique.rnJ'ai mis en vente un instrument de musique sur un site de petites annonces gratuites, en stipulant dans l'annonce que l'instrument n'était pas neuf, mais qu'il jouait en l'état, et qu'il était vendu en tant que tel. rnJ'ai été contacté par une personne voulant l'acquérir, et décidons d'un rendez vous. La personne se présente donc un soir, voit l'instrument, l'essaye et ne parvient pas à y jouer. Elle ne paraît pas surprise, et dit que c'est son niveau qui est en cause. Je lui propose de lui faire un essai et elle me dit que ce n'est pas la peine, qu'elle me fait "confiance". Elle achète donc un instrument en 5 min, valeur 1000€. rnrnQuelques jours plus tard, elle me recontacte en me disant qu'elle n'arrive toujours pas à y jouer. Elle le montre à un spécialiste, qui lui fait un devis de plus ou moins 300€. Après de très nombreux coup de file et de mails de la personne, elle me propose que je participe à la réparation (100€ de ma poche) qui me semble sincèrement injustifié. J'envisage sur le moment celle-ci vu la pression qu'effectue la personne sur moi.rnrnLe fait est qu'en y réfléchissant plus calmement en aucun cas je ne souhaite y participer. J'ai vendu cet instrument à contre coeur pour réparer un autre, et l'ais vendu en bon état. De plus, toujours dans un soucis financier je l'ai vendu 400€ en dessous de sa côte lors de la vente.rnrnJ'ai donc préciser à la personne que je ne comptais pas participer à cette réparation, réparation qu'elle avait effectué entre temps.. rnPour donner un exemple, celle-ci avait une fréquence d'environ 5 appel par heure sur mon fixe ou sur mon portable en plus des mails.rnrnA l'heure actuelle la personne vient de m'envoyer un mail ainsi que 2 message téléphonique pour me dire qu'elle avait porté plainte (je ne connais pas le motif exact encore).rnJe pense qu'elle profite que je ne sois "que" étudiant pour que je participe à une réparation non justifié à mes yeux, alors que cet instrument lors de la vente était vendu comme tel.rnrnrnJe voudrais savoir ce que j'ai à craindre juridiquement? Il est vrai que j'ai envisager la participation aux réparations avant celle-ci, mais de mon côté j'hésite également à porter plainte pour harcèlement. rnDe plus cette personne m'a accusé de ne pas avoir réussi à jouer de celui-ci le

soir de la vente et donc ce qui prouvait un vis caché, ce qui est faux, ma copine pouvant témoigner puisqu'elle était présente lors de la vente. Maintenant du fait de ce harcèlement et de cette mauvaise fois c'est pour cela que je ne préfère pas envisager un arrangement à l'amiable.rnrnVoilà, en espérant qu'une bonne âme pourra m'éclairer, merci!

Par **ravenhs**, le **19/03/2010 à 20:53**

Bonsoir,rnrnSous réserves que votre histoire soit "vraie" dans le sens où vous n'avez pas caché un élément défavorable ou que vous n'ayez pas exagéré les points favorables; rnrnrn2 choses à distinguer :rnrn- le volet pénal, c'est à dire les faits que vous relatés sont-ils constitutifs d'une infraction ?rnrnréponse : non. Donc de ce coté là soyez tranquille. Pour simplifier cette affaire ne regarde pas la police ni le tribunal correctionnel.rnrnrn- le volet civil, c'est à dire peut-elle obtenir une indemnisation pour le préjudice, obtenir des dommages et intérêts au tribunal en formation civil c'est à dire le juge de proximité ?rnrnréponse : tout dépend, si elle peut prouver un vice caché ou autre. rnrnMais pour un litige de 300€ (montant des réparation), il y a peu de chances qu'elle aille en justice car : 1°) ça va lui couter plus chère que ce que ça va lui rapporter; 2°) elle est pas sur de gagner.rnrnDonc, le mieux, faites le mort et vous verrez bien si elle vous assigne en justice. Si elle le fait il sera toujours temps de vous défendre devant le juge.rnrnA titre préventif : garder l'annonce du journal avec vous disant que vous l'avez vendu en l'état.

Par **Monso**, le **19/03/2010 à 21:49**

Merci infiniment de la réponse.rnNon ce n'est pas un vice caché, mon respect pour la musique n'accepterait pas cela.rnJe vais donc faire ceci, aujourd'hui ce n'est pas l'indemnisation qui me dérange, mais la façon dont l'acheteur à amener cela et sa tendance à vraiment déformer les faits..rnrnEncore merci de votre aide et bonne soirée à vous!